

## Procès-verbal de la réunion du jeudi 02 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le vingt trois janvier deux mil vingt-trois, s'est réuni à la salle du SICOTRAL située au 2 voie de Chaume à Lerrain en séance publique.

### **De la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud Ouest :**

**Titulaires** : ADAM Christian, ANDELOT Serge, BALAUD Frédéric, BOGARD Gérard, BOYE Pascal, COTTEREAU Jacques, DESTRIGNEVILLE Hervé, GAUDE Michel, GERARD Sylvaine, LALLOZ Jacques et THIERY Philippe.

**Suppléant** : DIDELOT Jean-Claude.

### **De la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain :**

**Titulaires** : BISCH Stéphane, HUEL Jean-Luc, NOEL Gérald, RAMBAUT Patrick, VAILLANT Christian et VIRION Jean-François

**Suppléant** : Néant.

### **De la Communauté d'agglomération d'Epinal :**

**Titulaires** : BEURNE Marie-Odile, FERRER Monique, JOLLET Philippe et MAURICE Jean-François.

**Suppléant** : AUBRY Michel.

**Étaient Excusés** : BLAISE Etienne, CASADEVALL Patrick, FATET Pascal, LELARGE Pascal et THOMAS Jean-Marie.

**Étaient Absents** : TISSIER Philippe et VAGNE Daniel.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 20h35.

Le Président commence sa réunion et demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la réunion du 13 octobre 2022 envoyé par mail le 21 octobre 2022.

Pas de question de la part des délégués, le compte rendu est donc approuvé.

Sur proposition du Président, Jean-François MAURICE a été élu secrétaire de séance.

## Ordre du jour :

- 1- Versement AREMIG
- 2- Revalorisation des frais kilométriques
- 3- Validation du PLPDMA
- 4- Subventions liées au PLPDMA

### 1/ Versement AREMIG

Le président explique que suite à l'opération de collecte de textiles organisée du 14 au 25 novembre 2022, il convient d'effectuer notre versement à l'AREMIG, il informe le comité syndical que nous avons collecté 17.55 tonnes de textiles et propose d'effectuer un versement de 1 800 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte la proposition du président.

Le président rajoute que cette opération rencontre toujours en franc succès, qu'elle est attendue par les usagers et que nous la renouvelerons en novembre 2023.

### 2/ Revalorisation des frais kilométriques

Le président informe le comité syndical que l'arrêté du 14 mars 2022 revalorise d'environ 10% les taux d'indemnités kilométriques des agents de la fonction publique qui utilisent leur véhicule personnel à l'occasion de déplacements professionnels avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10 000 km	Après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0.32 € / km	0.40 € / km	0.23 € / km
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0.41 € / km	0.51 € / km	0.30 € / km
Véhicule de 8 CV et plus	0.45 € / km	0.55 € / km	0.32 € / km

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide d'utiliser les nouveaux taux d'indemnités kilométriques.

### 3/ Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Le président explique que le **PLPDMA** a été réalisé en concertation entre les élus et les techniciens du Sicotral notamment lors des Commissions Consultatives d'Elaboration et de Suivi du 16 et du 30 novembre 2022.

Il contient une présentation du Sicotral, un diagnostic, les objectifs, les fiches actions et le calendrier des actions.

Après validation de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi, le projet de PLPDMA a été envoyé à chaque mairie et a été diffusé pour permettre la consultation publique pour une durée de 3 semaines.

Nous avons eu un retour formulé par mail qui ne génère pas de modification du PLPDMA.

Le président indique que ce programme sera déployé pour une durée de 3 ans du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, à l'issue de laquelle il devra être réévalué.

Le budget des actions liées à ce plan est de 16 800 € par an.

Les recettes seront de 8 605 € (subvention de l'ADEME et revente de composteurs)

Le reste à charge pour le SICOTRAL est de 8 195 €.

Auparavant EVODIA nous facturait 0.27 € par habitant pour la prévention ce qui représentait 6 210 € nous devons ajouter à cela 3 200 € d'achat de composteurs. Notre charge financière s'élevait à 9 418 €.

Ce plan vient donc impacter notre budget favorablement, c'est peu mais c'est toujours ça.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, adopte le **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** et autorise le président à signer tous documents se rapportant au PLPDMA.

#### **4/ Subventions liées au Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**

Le président explique que dans le PLPDMA il est prévu la mise en place de subventions à destination des particuliers d'un montant total de 1 700 € par an pour les aider dans l'achat de produits plus responsables.

Les montants se répartissent ainsi :

- 1000 € pour l'achat de couches lavables (10 subventions de 100€)
- 600 € pour l'achat de protections féminines réutilisables (20 subventions de 30€)
- 100 € de bon d'achat pour la recyclerie de Monthureux (10 bons de 10€)

Monsieur COTTEREAU Jacques est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte la mise en place des subventions citées ci-dessus.

L'ordre du jour est terminé.

Le président souhaite apporter au comité syndical des informations concernant les différents projets de la collectivité

#### **La déchèterie de Dompaire :**

Le montant des travaux de la déchèterie de Dompaire sont estimés à 695 560 € TTC. Pour ce projet, deux demandes de subvention ont été déposées :

- Une subvention de la région Grand Est de 125 000€ pour l'appel à projet Déchèterie Exemple qui est validée.
- La DETR pour laquelle nous avons retardé le projet d'une année, d'un montant de 239 303€.

Pendant cette période :

- les services de la Dreal ont donné leur accord sur le projet
- le terrain à côté de la déchèterie est acquis depuis le 5 octobre 2022 pour un montant de 15 000€. Nous sommes en attente de son changement de classement dans le nouveau PLU de Dompierre qui devrait être voté début avril. Ce point est pour l'instant bloquant pour les services de la préfecture malgré une attestation de Monsieur le Maire de Dompierre.

La commission DETR pour notre dossier est prévu en avril. Nous pourrions passer le marché dès que nous aurons l'accord de la préfecture.

Au niveau des bennes compactrices à plat, nous allons passer un marché. Le montant de cet achat est estimé entre 250 000 € et 300 000€. En effet, deux entreprises sont désormais capables d'y répondre :

- la société LORMECASER avec des bennes Gillard
- la société VINCENT

### **Les travaux d'extension des locaux de Lerrain :**

L'appel d'offres a eu lieu, les 10 lots ont été attribués pour un montant total de 412 041.99 € HT. Pour ce projet, deux demandes de subvention ont été déposées :

- Une subvention de l'Union Européenne LEADER de 42 056.10 €
- Une subvention au conseil départemental des Vosges pour la 1<sup>ère</sup> tranche de 20 280 € validée en 2022 et une seconde subvention pour une 2<sup>ème</sup> tranche de 17 617.10 € qui devrait être actée en 2023.

La réunion zéro avec les entreprises a eu lieu en janvier. La préparation du chantier commencera le 30 mai pour un début de travaux le 26 juin.

Nous avons dû repousser le commencement des travaux car le charpentier ne pouvait pas intervenir avant octobre.

### **Livraisons de camions :**

L'année 2023 sera marquée par la réception de 2 nouveaux camions :

Un pour la collecte des ordures ménagères en avril qui viendra remplacer un camion qui a 12 ans.

Le second est un camion ampliroll équipé d'un bras de levage et d'une grue pour la collecte sélective et l'enlèvement des bennes de déchetteries. Il vient également en remplacement d'un camion qui a 11 ans.

Le châssis sera livré chez Mengel en avril pour l'installation des équipements.

Nous allons passer prochainement ces 2 camions aux mines pour pouvoir présenter des rapports à jour aux futurs acheteurs et ainsi avoir des tarifs de reprise au plus juste.

Monsieur Rambaut nous informe qu'il nous enverra l'adresse d'une plateforme de vente aux enchères pour y mettre en vente nos camions.

### **La facturation :**

Le président termine la réunion sur ce dernier point, il explique au comité syndical les soucis que nous rencontrons concernant la facturation. Voilà plusieurs mois que notre prestataire ne respecte pas le délai annoncé et nous n'avons pas pu éditer les factures en 2022. Nous sommes responsables

de cette situation et nous sommes conscients de la gêne occasionnée pour nos adhérents. Il informe le comité syndical que nous venons de recevoir les modèles de factures conformes à nos attentes. Notre prestataire a enclenché en parallèle la validation de son logiciel auprès de la Direction Générale des Finances publiques pour l'édition de factures au format TIP SEPA. Il a obtenu un premier retour ce qui dénote une bonne réactivité de services des finances publiques. Les factures seront éditées dès leur validation. Les usagers recevront leur redevance fin février.

La séance est levée à 21h15.

Le président,

Christian ADAM



Le secrétaire,

Jean-François MAURICE

A blue ink signature of Jean-François MAURICE is written in a cursive style.

